

444.

Sur la nomination d'une
Commission royale.

MMMM

Pop. Geo. & Soc. Prov.
19 Sept. 1887.

L'Honorable Procureur Général, dans un rapport en
date du seize Septembre courant, (1887), et basé, que
dans le discours du trône prononcé par Sir Au-
gustus Stuart, administrateur de cette province,
le 16 Mars dernier, il a plu à Son Honneur de
prononcer les paroles suivantes:-

"D'o graves difficultés soulevées au sujet des
males d'aliénés et à l'occasion de la mise en
exécution du statut relatif à ces maux, passé en 1880,
il devient nécessaire la nomination d'une Com-
mission royale chargée de rechercher, auprès
des autorités les plus compétentes, les causes réelles
de ces difficultés et les moyens propres à les faire
cesser et à guider notre gouvernement dans la
préparation de toute mesure qui sera jugée
convenable."

Que pour mettre l'Exécutif de cette Province en
état de donner suite à cette déclaration de Son
Honneur, la Législature de la Province a voté

a

~~proposé~~ à la dernière session une somme de quatre mille piastres, (\$4000), par l'item 193 du bill des dépenses, chapitre B.

Qu'il est nécessaire de nommer la commission annoncée dans le dit discours du trône, et en conséquence, l'Honorable Procureur Général recommande, qu'une commission soit nommée, en vertu du chap. 8 de la 32^e Vict. intitulé: "Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques; composé des personnes suivantes: Dr. Alfred Duchesneau, de Terrebonne, Dr. Louis Benjamin Aurocher, de Montréal, Dr. J. P. Lajoie, de Québec, Henri B. Raviello, Esq. avocat, de Montréal et Walter Smith, Esq. inspecteur des prisons, asiles et bureaux publics, avec tous les pouvoirs accordés par le susdit acte, et dans le but mentionné dans le dit discours du trône, et le tout suivant les instructions à être données aux commissaires par l'Honorable Procureur Général;

L'Honorable Procureur Général recommande de plus, que Stanislas Henri Bourgoin, Esq. avocat, de Montréal, et Edward Henry Pemberton,

crut

seuier, avocat, de Québec, soient nommés secre-
taires de la dite commission.

Le tout convenu dans le rapport ci-dessus, et le
poursuivi à l'approbation de l'Administrateur.

Honorable Messieurs

Président du Comité

Approuvé, ce 17^e sept/86.

A. Sturges

Administrateur P. J.